

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 SEP. 2006

Service instructeur
Direction Générale des Services
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° 4e/85-06

Service consulté

AIDES DEPARTEMENTALES A LA REALISATION DE LOGEMENTS AIDES
Fonds Départemental d'Interventions Foncières

Résumé : *Dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat, seraient éligibles à une subvention départementale : dix opérations relevant du Fonds Départemental d'Interventions Foncières, pour un montant total de 125 669,10€.*

Alimenté conjointement par l'Etat (50%) et le Département (50%), le Fonds Départemental d'Interventions Foncières subventionne l'acquisition foncière pour la constitution de réserves foncières dont la vocation est de réaliser des logements aidés (terrains nus et/ou immeubles).

Le Fonds verse une subvention d'investissement en finançant le portage foncier (les intérêts d'emprunt) à la collectivité ou aux organismes d'HLM, dans la limite maximale de 5% du coût d'achat du terrain ou de l'immeuble. Le versement intervient annuellement, par acompte, pour la durée de la réserve foncière qui ne peut excéder 5 ans.

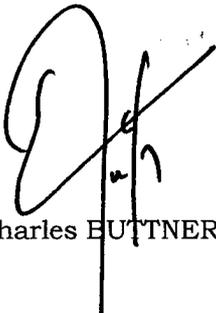
Cinq opérations, d'une durée de portage de 3 ans, arrivent à la 3^{ème} année de versement. Il est proposé dans le présent rapport de verser le troisième tiers du portage dans les conditions présentées en annexe 1, pour un total de 24 558,60 €.

Trois autres opérations sont éligibles à la 2^{ème} année de versement pour un total de 24 144,90 €.

Enfin, trois nouvelles opérations, qui ont obtenu la décision de financement de l'Etat, sont proposées. Elles seraient éligibles à l'aide départementale, dans les conditions présentées en annexe 3, pour un total de 76 965,60 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer :

- ✓ sur les subventions du Fonds Départemental d'Interventions Foncières qui sont à prélever sur le chapitre 204, nature 2042.


Charles EUTTNER

Service Tarification des Etablissements Sociaux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE
2006**Fonds Départemental d'Intervention Foncière
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
FIF04217	COLMAR HABITAT HLM FONDS DEPART D'INTERV FONC COLMAR			3 120,00
FIF04218	COLMAR HABITAT HLM FONDS DEPART D'INTERV FONC COLMAR			13 800,00
FIF04220	COLMAR HABITAT HLM FONDS DEPART D'INTERV FONC COLMAR			11 250,00
FIF04212	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE S.A. HLM FONDS DEPART D'INTERV FONC WITTELSHEIM			6 513,00
FIF04213	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE S.A. HLM FONDS DEPART D'INTERV FONC WITTELSHEIM			3 821,00
FIF04221	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE S.A. HLM FONDS DEPART D'INTERVE FONC MULHOUSE			65 715,60
FIF04219	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE S.A. HLM FONDS DEPART D'INTERV FONC MULHOUSE			7 224,90
FIF04214	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE S.A. HLM FONDS DEPART D'INTERV FONC WITTELSHEIM			3 204,60
FIF04215	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE S.A. HLM FONDS DEPART D'INTERV FONC WITTELSHEIM			7 735,00
FIF04216	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE S.A. HLM FONDS DEPART D'INTERV FONC THANN			3 285,00
			Total	125 669,10

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTIONS FONCIÈRES

CHAPITRE 204 - NATURE 2042

(Dossiers à financer pour la 3ème année)

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	ADRESSE DE L'OPERATION	OBJET DE L'ACQUISITION	DUREE DU PORTAGE	MONTANT DES INTERETS D'EMPRUNT SUR 3 ANS (part départementale)	CALCUL DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE (3ème année)	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE (3ème année)
Domial HFA	WITTELSHEIM	Cité Langenzug	Immeuble	3 ans	19 539,00 €	19 539,00/3	6 513,00 €
Domial HFA	WITTELSHEIM	Cité Rossalmend	Immeuble	3 ans	11 463,00 €	11 463,00/3	3 821,00 €
Domial HFA	WITTELSHEIM	Cité Grasegert	Immeuble	3 ans	9 614,00 €	9 614,00/3	3 204,60 €
Domial HFA	WITTELSHEIM	Cité Graffenwald	Immeuble	3 ans	23 205,00 €	23 205,00/3	7 735,00 €
Domial HFA	THANN	Place de Lattre	Immeuble	3 ans	9 855,21 €	9 855,21/3	3 285,00 €
TOTAL							24 558,60 €

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTIONS FONCIERES

CHAPITRE 204 - NATURE 2042

(Dossiers à financer pour la 2ème année)

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	ADRESSE DE L'OPERATION	OBJET DE L'ACQUISITION	DUREE DU PORTAGE	MONTANT DES INTERETS D'EMPRUNT SUR 3 ANS (part départementale)	CALCUL DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE (2ème année)	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE (2ème année)
Colmar Habitat	COLMAR	15 rue de la 1ère Armée Française	Immeuble	3 ans	9 360,00 €	9 360,00/3	3 120,00 €
Colmar Habitat	COLMAR	4 rue de la Truite	Immeuble	3 ans	41 400,00 €	41 400,00/3	13 800,00 €
Domial HFA	MULHOUSE	89 rue d'Illzach	Immeuble	3 ans	21 674,70 €	21 674,70/3	7 224,90 €
TOTAL							24 144,90 €

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTIONS FONCIERES

CHAPITRE 204 - NATURE 2042

(Nouveaux dossiers à financer pour la 1ère année)

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	ADRESSE DE L'OPERATION	OBJET DE L'ACQUISITION	DUREE DU PORTAGE	MONTANT DES INTERETS D'EMPRUNT SUR 8 ANS (part départementale)	CALCUL DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE (1ère année)	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE (1ère année)
Colmar Habitat	COLMAR	5/7 rue Gustave Adolphe	Immeuble	3 ans	33 750,00 €	33 750,00/3	11 250,00 €
Domial HFA	MULHOUSE	Rue Fürstenberger Drumm	Immeuble	3 ans	197 146,80 €	197 146,80/3	65 715,60 €
TOTAL							76 965,60 €